

Avenant n°2 à la convention relative aux subventions locales signée le 23 janvier 2020

N° de la convention initiale : Sequa GIZ-TAMIII N°18/2020

Projet : **GIZ Nucleus Maroc (P825)**

Pays : MAROC

Site : RABAT

L'organisation **sequa gGmbH** mandatée par la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH pour mettre en œuvre le projet **GIZ Nucleus Maroc (P825)**

Représentée par

Madame **Veronique Chavane**, Directrice du Projet de sequa gGmbH

Ci-après dénommé(e) « le Donneur »

Et l'association Sonna Annajah Guelmim

Représenté(e) par

Monsieur **Abderrahmane Mefetah**, Président de l'association

Ci-après dénommé(e) « le Bénéficiaire »

Par rapport à la convention initiale, la situation a changé comme suit :

La crise du Covid-19 a bouleversé les activités du projet en 2020, notamment en empêchant la tenue de réunions présentielle pendant plus de 4 mois. sequa a révisé le calendrier de ses activités ainsi que la démarche d'accompagnement des associations partenaires, en étroite coordination avec la GIZ / TAM. Les TdR de sequa ont été révisés par la GIZ en avril 2020 pour adapter le cadre de mise en œuvre des activités, revoir les objectifs et prolonger la période de mise en œuvre du projet d'un mois jusqu'au 30 novembre 2020.

Par conséquent les deux parties de la convention initiale conviennent les modifications suivantes :

- 1- La durée de la convention est prolongée jusqu'au **15/11/2020**.
- 2- Le Donneur adapte le montant de la subvention allouée au Bénéficiaire à hauteur du nouvel objectif concerté avec ce dernier. La nouvelle subvention est d'un montant à concurrence de **7.810€ (Sept mille huit cent dix Euro)** soit une augmentation du budget avec un montant de **798€ (Sept cent quatre-vingt-dix-huit Euro)** correspondant à un objectif de **30 TPE** accompagnées, dans le cadre de l'approche Nucleus, soit **02 groupes de 15 entreprises minimum**.

L'engagement de Sequa gGmbH sur le montant alloué est conditionné par la mise à disposition des fonds par la GIZ qui est le donneur d'ordre principal. Toute modification budgétaire décidée par la GIZ entraînera un changement du montant de la présente subvention.

Toutes les autres clauses de la convention initiale restent inchangées.

Le présent avenant entre en vigueur à la date de sa signature par les deux parties.

Cet avenant a été rédigé en un seul original et doit être signé par échange de courriers électroniques. Chaque Partie conservera une version numérisée comprenant toutes les signatures.

Guelmim, le *05/11/2020* [Nom] **Ass. SONNAA ANNAJAH**
Lieu, date Signature du Bénéficiaire **Guelmim (ASNG)**
Le Président: Abderrahmane MEFTAH
GSM: 06.72.01.75.67

Bonn, le *05.11.2020* [Nom] *Jerome Chavone* [Nom] *[Signature]*
Lieu, date Signature du Donneur Signature du Donneur

SEQUA gGmbH
Alexanderstr. 10 • D - 53111 Bonn
Tel.: 0228 / 9 82 38 - 0 • Fax: 0228 / 9 82 - 15

Annexes :

1. Budget révisé, incluant les indicateurs

[Signature]